► L'ARTEE

ASSOCIATION POUR LA RECONNAISSANCE DU TITRE D'ERGONOME EUROPÉEN EN EXERCICE

> L'ARTEE a été fondée en 1994 à l'initiative de la **SELF** (Société d'Ergonomie de Langue Française) pour organiser en France la délivrance du Titre d'Ergonome Européen en Exercice.

ARTEE instruit les candidatures au Titre des ergonomes travaillant en France, selon les critères définis par le CREE (Centre d'Enregistrement des Ergonomes Européens) qui délivre le Titre à l'échelon européen. ARTEE gère et développe avec la SELF et la communauté des ergonomes français la promotion du Titre d'Ergonome Européen.

Elle a été fondée en même temps que les 12 autres associations des pays fondateurs du CREE, organisme reconnu par l'IEA (Association Internationale d'Ergonomie).

Professionnels, Entreprises, **VOUS VOULEZ LA GARANTIE** D'UN LABEL ET D'UN INTERLOCUTEUR COMPÉTENT? ??

> Quels que soient les secteurs d'activité, quels que soient les pays européens dans lesquels vous êtes implantés, qu'il s'agisse de la conception de produits, d'interfaces ou de systèmes de production, l'ergonome est le spécialiste que vous recherchez.

Encore faut-il avoir confiance dans la qualité de ses prestations pour lui confier l'optimisation des vôtres. La détention du Titre d'Ergonome Européen est aujourd'hui votre meilleure assurance de qualité.

En France, comme dans les autres pays de l'Union Européenne, faire appel à un ergonome détenteur du Titre vous permet de disposer de professionnels en accord avec un référentiel métier reconnu.

BELGIQUE FINLANDE FRANCE ALLEMAGNE GRANDE-BRETAGNE GRÈCE IRLANDE ITALIE LUXEMBOURG PAYS-BAS DANEMARK Norvège PORTUGAL ESPAGNE SUÈDE SUISSE

AUTRICHE

Vous êtes ergonome ET SOUHAITEZ OUE VOTRE **COMPÉTENCE SOIT RECONNUE** DANS TOUTE L'EUROPE ? ??

> Le Titre d'Ergonome Européen en exercice permet aux ergonomes d'attester une compétence et, aux entreprises qui font appel à eux, d'avoir la garantie d'une compétence reconnue et sérieuse.

> Le label d'Ergonome Européen valide la réalité des pratiques d'intervention et vous permet de postuler pour le métier d'ergonome en France et dans tous les pays de l'Union Européenne sur la base d'un référentiel partagé et reconnu.

Que vous soyez travailleur indépendant, membre d'un cabinet de consultants ou ergonome interne, être Ergonome Européen, c'est détenir un label qualité qui crédibilise vos réponses à appel d'offres et qui facilite votre mobilité professionnelle.

Renouvelable tous les cinq ans, le Titre est garant de l'exercice effectif du métier.

POUR LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE A - Principes généraux d'ergonomie 20 h

DE FORMATION HARMONISÉ

- Différentes approches en ergonomie

HETPEP: UN RÉFÉRENTIEL

B - Fonctionnement de l'Homme 80 h

- Anatomie, physiologie, psychologie, sociologie du travail et des organisations
- Environnements physiques

C - Analyse du travail

- Pratique de l'analyse du travail sur le terrain

D - Population et technologie

• Analyse de la population

de mesure)

- Connaissances de base en technologie
- Toxicologie industrielle, hygiène et sécurité

100h

- Gestion de la qualité et de la sûreté
- Connaissance des processus de conception et introduction de l'ergonomie dans

E - Applications 6 semaines

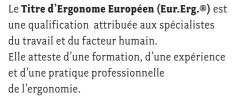
de conception (de produit, de logiciel,

F - Enjeux / pratique professionnelle 20 h

- Droit du travai
- Pratique de l'ergonomie et profession
- Méthodologies d'intervention en entreprise et stratégies de développement de l'ergonomie
- Déontologie
- Statut épistémologique de l'ergonomie

► LE TITRE **D'ERGONOME** EUROPÉEN

EUR.ERG.®



Le Titre est délivré par le **CREE** au niveau européen, pour cinq ans. Le CREE, reconnu par l'IEA (International Ergonomics Association) est un organisme de certification professionnelle des personnes qui répond aux normes européennes.

Les critères élevés d'accession au Titre permettent aux entreprises de disposer de spécialistes de haut niveau tout en permettant l'intégration des plus jeunes dans le métier par le tutorat.

Ces critères ont été élaborés par les sociétés d'ergonomie fédérées à l'IEA, et sont connus sous le nom de critères **HETPEP** (Harmonising European Training Programmes for the Ergonomics Profession).

AUTRICHE BELGIQUE FINLANDE FRANCE ALLEMAGNE GRANDE-BRETAGNE GRÈCE IRLANDE ITALIE LUXEMBOURG PAYS-BAS DANEMARK Norvège PORTUGAL ESPAGNE SUÈDE SUISSE

LES CRITÈRES D'OBTENTION DU TITRE D'ERGONOME EUROPÉEN:

- ► Une formation universitaire d'au moins trois ans ou une équivalence, dont une année complète entièrement consacrée à l'ergonomie.
- ► Un temps d'intervention encadrée («training») d'au moins une année : ce terme désigne l'apprentissage par la pratique en situation réelle, sous la direction d'un tuteur qui peut être universitaire ou ergonome expérimenté.
- ► Une expérience professionnelle d'au moins deux ans (minimum requis: 50% d'un temps plein par an) comme ergonome.
- ► De façon optionnelle, la présentation de communication ou la rédaction d'un article.
- ► Pour le renouvellement du titre (tous les cinq ans), une attention particulière est portée, par le CREE, aux démarches de formation continue des ergonomes professionnels.

La commission du Titre d'ARTEE examine les candidatures 2 fois par an, sous la responsabilité du responsable de la commission et du président d'ARTEE.

Les candidats reçus sont présentés pour décision aux commissions du titre du CREE deux fois par an.

www.artee.com info@artee.com





L'assurance d'un partenaire aux compétences reconnues aux niveaux





